



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Floquet Monopole

Question écrite n° 49810

Texte de la question

M. Christian Bataille expose à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications que l'entreprise Floquet-Monopole de Vieux-Charmont dans le Doubs (groupe Dana) est spécialisée dans les axes de pistons et aujourd'hui reconnue comme le numéro un mondial pour la qualité de ses productions. Elle vient de recevoir la qualification ISO 9002 et la qualité de la production est en passe d'être certifiée EAQF. Cette entreprise, qui emploie 120 salariés dans une région - le Pays de Montbéliard - déjà lourdement frappée par les restructurations dans l'industrie automobile, réalise 80 % de son chiffre d'affaires auprès des deux constructeurs automobiles français : PSA et Renault SA. Pourtant, la direction de Dana a exprimé au début de l'année 1996 le souhait de se retirer, pour des raisons de reorientation stratégique, de la fabrication des axes de pistons et de vendre le site de Vieux-Charmont. La société allemande Malhe a exprimé son intérêt pour l'entreprise de Vieux-Charmont, ce qui conduit le personnel de l'entreprise et les élus de la région à craindre une délocalisation de l'activité en Allemagne. Cependant, le rachat de l'usine signifierait l'acquisition d'un procédé de fabrication reconnu au plan mondial et - en l'état actuel - une pénétration significative sur les marchés des deux constructeurs automobiles français. En outre, l'industriel allemand possède en Allemagne une usine qui est en sous-activité sensible. Un groupe de travail réunissant, dans un climat social d'excellente qualité, la direction française du groupe Dana et les représentants du personnel de Vieux-Charmont a été constitué. Il propose un moratoire au cours duquel serait mise en place une politique d'investissement et de consolidation du site. Dans ces conditions, il lui pose trois questions précises. La convention signée en 1978 entre l'État et le groupe américain Dana au moment du rachat de l'entreprise par ce dernier prévoyait-elle les dispositions relatives aux conditions de revente du site et lesquelles ? Le ministère de l'industrie envisage-t-il d'intervenir dans ce dossier - et sous quelle forme - afin que les garanties soient fournies quant au maintien à Vieux-Charmont des 120 emplois, d'une technologie aboutie et d'une activité rentable ? Compte-t-il en particulier favoriser la solution préconisée par le groupe de travail, qui semble avoir la préférence de PSA et qui renforcerait sensiblement la position de l'usine de Vieux-Charmont avant que ne soit relancée la procédure de vente ?

Texte de la réponse

La société Perfect Circle Europe (1 200 personnes), filiale française du groupe Dana plus connue sous son ancienne appellation Floquet-Monopole, a dans un communiqué de presse en date du 19 février 1997 officialisé la décision prise par sa maison mère de recentrer l'activité en France sur le produit segments de piston. En conséquence, plusieurs mesures ont été annoncées affectant l'ensemble des fabrications en France. Il convient de préciser que cette décision intervient après plusieurs exercices très déficitaires compte tenu de la baisse importante du chiffre d'affaires qui a entraîné une dégradation conséquente de la rentabilité de l'entreprise. La cession de l'activité pistons annoncée en janvier 1996 est confirmée. L'absence de perspectives commerciales sur ces produits, l'entreprise n'ayant pas été retenue par ses clients afin d'équiper les nouveaux moteurs, est à l'origine de cette décision qui affecte l'usine de Liancourt dans l'Oise qui emploie 225 personnes. Une lettre d'intention a été signée entre Valum (filiale du groupe Valois) et Perfect Circle Europe pour la reprise du site. Les services du ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications examinent actuellement cette

reprise et les conditions, notamment sociales, dans lesquelles elle pourrait s'operer. L'activite axes de pistons situee a Vieux-Charmont dans le Doubs qui emploie 120 personnes sera filialee. Perfect Circle Europe indique sa volonte de voir la direction du site prendre, dans le cadre d'un plan industriel, les mesures necessaires a la poursuite et au developpement de cette activite qui represente une part significative du marche europeen. Les services du ministere seront egalement attentifs a la viabilite de cette filialisation. L'activite segments de pistons situee a Dreux (420 personnes) constitue l'axe de developpement des activites du groupe en France. Dana estime pouvoir augmenter sa part de marche en Europe du fait de sa capacite a repondre aux nouvelles exigences techniques de ses clients constructeurs. Toutefois, les difficultes rencontrees du fait de l'incendie de l'usine fin 1995 ont entraine une baisse d'activite en 1996. Par ailleurs, Perfect Circle Europe doit ameliorer sa competitivite afin d'etre en mesure de repondre aux constantes demandes de baisse de prix de ses clients. Le groupe est donc amene a se reorganiser sur le site de Dreux et presente un plan de reduction d'effectifs portant sur 87 personnes. L'ensemble des mesures qui affectent les trois usines du groupe appelle un redimensionnement du siege social, ce qui entrainera la suppression de 21 postes. Le groupe demandera a beneficier de 36 preretraites totales et progressives.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49810

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1485

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1924